

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE du 9 novembre 2017 Maternelle Jules Ferry –Prades-Le-Lez

Étaient présents :

- * représentant la Mairie : Monsieur LUSSERT, Maire de Prades-Le-Lez, Madame BESSIERE, adjointe aux écoles, Madame CARMONA responsable service éducation
- * représentant les parents d'élèves : Mesdames ANAGNOSTOPOULOS, BURGARELLA, GAUDY, JOUSSE, LIEURAIN, Messieurs GRANGIER, VARACHE
- * représentant l'éducation nationale : Mesdames AMENDOLA, BAZILE, CALVO, DALLE, IGLESI, LLORET, PETER, Monsieur GROUSSET, Mesdames MARTINIER-DELRIEU, SCRIBANO (Rased) ;
- * Mesdames les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles : Mesdames PETITDEMANGE, COLLIGNON-RUDOWSKI

Étaient absents et excusés :

- * Monsieur REGNIER, Inspecteur de l'Éducation nationale
- * Marjorie BAUDUIN, enseignante
- * Madame CAZALS, représentant des parents d'élèves
- * Maxime RICHARD, directeur ALAE maternelle

Tour de table de présentation des différents participants.

* **1- VIE SCOLAIRE**

1-a) Nouvelle équipe des représentants des parents d'élèves.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre. Une liste unique était présentée par l'AEP. Le bureau de vote a ouvert de 7h30 à 12h30 au sein de l'école (à l'accueil de la garderie le matin, puis dans le hall de l'école pour le reste du temps) : 31 votes dans l'urne ; 116 votes par correspondance.

Les résultats de ces élections : 374 inscrits, 147 votants dont 10 bulletins blancs ou nuls, participation de 39,30 % (l'an dernier : 48,60 %).

Interrogés sur cette participation en baisse importante, les participants ne peuvent donner d'explications.

1-b) Présentation du RASED.

Isabelle MARTINIER-DELRIEU indique que le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), dépendant de la circonscription de Saint Mathieu de Trévières, fait partie de l'antenne de Clapiers et regroupe les écoles maternelles et élémentaires de : Assas, Clapiers, Montferrier, Prades-Le-lez et St Vincent de Barbeyrargues.

La psychologue scolaire s'intéresse aux situations qui relèvent de l'adaptation et du handicap. Il est nécessaire que l'enfant se sente bien à l'école, elle peut donc intervenir quand il y a des difficultés d'apprentissages ou autres. Elle rappelle (demande identique lors du premier conseil d'école l'an dernier) qu'elle souhaiterait vraiment bénéficier d'un local pour recevoir les parents car les rendez-vous sont fixés pendant et après le temps scolaire. Monsieur le maire confirme qu'il est conscient de cette nécessité et s'engage à ce que le bureau de la psychologue scolaire soit utilisable dans les mois qui viennent : maintenant que les façades du bâtiment ont été repeintes, les huisseries vont être changées.

Sabrina SCRIBANO, enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique, intervient pour les élèves de GS. Dans le cadre de prévention de la difficulté, elle prend des groupes de 11 à 15 enfants et leur propose des ateliers philosophiques qui relèvent à la fois du vivre ensemble et du langage. Elle prendra ensuite des groupes d'élèves qui relèvent des difficultés d'apprentissage.

A la question de Monsieur VARACHE sur la demande d'intervention de la psychologue scolaire, Madame DELRIEU précise que tout se fait en accord avec les parents, il est important de construire avec eux.

Les coordonnées du Rased sont affichées à la porte d'entrée de l'école.

1-c) Structure de l'école.

Aujourd'hui l'école compte 200 élèves répartis comme suit : 69 PS, 65 MS, 66 GS soit une moyenne de 28,57 (l'an dernier 27,85)

Le mot d'information distribué aux parents en début d'année indiquait le nom des enseignants et des Atsem pour chaque classe, il est rappelé ici avec les effectifs :

Niveaux	Enseignants	Atsems	Effectifs
PS	Catherine DALLE Marjorie BAUDUIN, le vendredi	Sandy COLIGNON-RUDOWSKI	29
PS	Guilhem GROUSSET	Marie-Noëlle FAGES	28
PS / MS	Marie-Laure PETER, les lundis et mardis Nathalie BAZILE, les jeudis et vendredis	Laurence SASTRE	28
MS	Méghane LLORET, les jeudis et vendredis Nathalie BAZILE, les lundis et mardis	Nicole SARRETO	28
MS/GS	Elena CALVO jusqu'au 31/01 Alizée GIORDAN	Sandra PETITDEMANGE	29
GS	Marie IGLESI	Pascale PATELLI	29
GS	Betty AMENDOLA	Christelle MARTIN les lundis et vendredis Marie ZITO les mardis, mercredis et jeudis	29

A la question de l'AEP sur l'éventualité des nouveaux arrivants en cours d'année, il convient de rappeler que l'école admet un élève au vu du certificat d'inscription remis à la famille par la mairie. En ce qui concerne la répartition de ces enfants dans les classes, elle se fera en priorité dans les classes à simple niveau. Il semble que du simple point de vue pratique il sera toujours possible de trouver des chaises supplémentaires mais par contre les conditions d'accueil seront limitées dès qu'un certain seuil sera franchi.

1-d) L'organisation du temps scolaire

Pas de changement par rapport à l'année dernière.

Au niveau des récréations, nous nous permettons de vous rappeler que nous avons choisi de faire deux récréations séparées le matin et l'après midi. Le premier groupe est composé des 2 classes de PS, de la classe de PS/MS et de la classe de MS. Ces élèves sont en récréation de 10h à 10h30 et de 15h à 15h30. Le deuxième groupe est constitué de la classe de MS/GS et des 2 classes de GS, ces élèves sont en récréation de 10h30 à 11h et de 15h30 à 16h.

Deux fois par semaine la classe de GS/MS sort 10 minutes avant l'après-midi afin que ce groupe de MS ne soit pas coupé des autres enfants du même niveau.

Lors des récréations, 2 enseignants sont affectés exclusivement à la surveillance des enfants dans la cour : les enfants qui doivent recevoir des soins ou qui désirent aller aux toilettes sont pris en charge par deux atsem de service. Nous avons commandé des jeux mais compte tenu du temps ils ne seront mis à la disposition des enfants qu'au printemps

Pour l'accueil, l'après-midi, 4 personnes sont de surveillance : 1 dans le hall d'entrée, 3 dans la cour dont 1 pour les toilettes, 1 pour les soins.

Pour l'accueil du matin, il y a une Atsem de service qui est chargée de surveiller les entrées de 8h35 à 8h45. Elle doit ensuite rejoindre sa classe, par conséquent nous vous remercions en cas de retard de vous faire accompagner par l'atsem de la classe. Concernant les retards, trop de parents estiment que ce n'est pas grave d'arriver en retard et que l'on peut gérer car ça n'arrive pas tous les jours. Nous nous permettons de rappeler que tout retard entraîne le départ d'un des deux adultes de la classe chargés de la surveillance des enfants.

Au niveau de la sieste, nous maintenons ce que nous avons dit lors du premier conseil d'école de l'année dernière : il est souhaitable que tous les élèves d'un même niveau puissent bénéficier des mêmes conditions. Il n'est pas possible d'offrir à chaque élève de MS une place allongée au dortoir ; par conséquent, sauf certificat médical, seuls les PS sont couchés. Madame Bazile, enseignante dans deux classes de MS, indique que ce temps calme lui permet de travailler avec les enfants la relaxation. Or, pour prendre conscience de son corps, de sa respiration la position allongée favorise cette détente.

Les enfants endormis ne sont pas réveillés. Ce temps va évoluer en cours d'année, c'est chaque enseignant qui jugera le moment adéquat en fonction des besoins de ses élèves.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires concernent les élèves de MS et de GS. Elles ont lieu le lundi et le jeudi de 13h05 à 13h35. Pour le premier trimestre, nous avons choisi de prendre tous les élèves pour une découverte et un apprentissage des jeux de société. En début d'année tous les parents ont donné leur accord ou non à la participation de leur enfant aux APC puis ils sont avertis au fur et à mesure des périodes.

1-e) l'organisation du temps périscolaire

Concernant ce sujet, seule une question de l'AEP était posée : quel niveau de vigilance est apporté lors de la fin des classes et des TAP/TLA concernant la vérification de l'identité des personnes autorisées à venir chercher les enfants ?

Madame CARMONA indique que pendant le TLA, des Atsem sont présentes. A la fin du TLA/TAP, un premier filtre est mis en place au portail par David MENDOZA puis ensuite dans la salle par les animateurs.

Le manque des DFU non régularisés par les parents pose aussi problèmes.

Concernant les couples séparés, à partir du moment où les deux parents ont l'autorité parentale, les personnes autorisées à prendre l'enfant peuvent être désignées par l'un des deux parents sans qu'il soit besoin de l'accord des deux.

1-f) consultation sur les rythmes scolaires

Depuis le décret du 27/06/2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire le Directeur académique sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école peut accorder cette demande. Nous avons abordé ce sujet le 2 octobre lors de la réunion pour le PEDT. A priori, il en ressort qu'une enquête sera adressée à chaque famille afin de connaître le nombre de personnes favorables au maintien de l'organisation actuelle ou un retour à la semaine de 4 jours. La prochaine réunion pour mettre en place ce sondage est fixée au 20 novembre à 17h30 dans la salle du conseil.

A ce sujet, tous les enseignants de l'école maternelle (à l'exception d'un) se montrent favorables au retour à 4 jours, dans l'intérêt des enfants.

1-g) Bilan OCCE

Guilhem GROUSSET indique que durant l'année scolaire 2016/2017 les dépenses se sont élevées à 8855€ alors que les recettes étaient de 9761 €. Au 1er septembre 2017, le bilan de la coopérative faisait apparaître un solde créditeur de 7493€.

2- VIE PEDAGOGIQUE

2-a) les projets

=> Le principal projet d'école cette année sera relatif à une intervention en danse en relation avec l'album d'Anna LLENAS "La couleur des émotions". Nous devons signer une convention avec la compagnie "l'enjambée" et écrire un projet qui doit être soumis à l'approbation de l'inspecteur. Toutes les classes sont concernées, chaque enfant devrait bénéficier de 9 séances de 45 minutes à une heure et nous avons pu obtenir de réaliser ces séances dans la salle J.Brel. Elles s'étaleront du vendredi 12/01 au vendredi 13 avril. En fin de projet, il est possible que nous puissions organiser une restitution sous la forme d'un atelier ouvert avec présence des parents. Ce projet se monte à 3 114€ et sera financé grâce à la subvention de 1 800€ de la mairie et le solde par la coopérative scolaire.

=> les sorties pédagogiques

a) Le 16 octobre, la classe d'Elena Calvo de MS/GS est allée l'après-midi à l'écolothèque à St Jean de Védas. La maîtresse relève que ces visites sont toujours intéressantes (jardin des sens, animaux, potager) mais que le trajet en car prend beaucoup de temps. Le 16 mai ce sera au tour de la classe de Betty Amendola de se rendre à l'écolothèque.

b) Le 28 novembre la classe de MS/GS participe à une chasse aux Trésors organisée par M.DUGARRIN.

c) Le 19 décembre les deux classes de GS de Marie Iglesias et Betty Amendola se rendront au château de Restinclières avec un car d'éveil.

d) Participation à la semaine du goût. Nous remercions les parents qui se sont inscrits pour les différents ateliers. Il y en avait 5 : salé/sucré ; kim gustatif (3 fruits), 3 sortes de chocolat, Kim liquide et cette année nous avons remplacé l'atelier cru/cuit par l' atelier sensation amer ou acide.

e) 4 classes de MS et GS se sont inscrites aux concerts de la Métropole mais pour le moment nous n'avons pas de nouvelles.

f) La natation ne concerne que les GS (les 8 GS de la classe d'Elena Calvo seront partagés dans les 2 classes de GS). Elle se déroulera du 14 juin au 22 juin, 8 séances. Les enseignantes concernées vont envoyer un courrier aux parents qui souhaitent accompagner la classe à la piscine car il faut qu'ils passent un agrément. Nous nous permettons de vous rappeler que compte tenu du nombre d'enfants concernés, pour chaque séance il sera nécessaire d'avoir 3 parents agréés. Il devra vraiment y avoir une mobilisation des parents afin qu'aucune séance ne soit annulée. Monsieur GRANGIER demande à ce que soient précisés aux parents les horaires des séances de natation.

g) Pour Noël, vendredi 15 décembre au matin, un spectacle a été retenu "Les Noëls du Monde" (cie les Ziconoclastes) nous remercions la Mairie qui va prendre en charge la facture à hauteur de 250€ et l'AEP pour le solde soit 732€.

Jeudi 21 décembre, le Père Noël viendra à l'école. Cette année il ne viendra pas dans chaque classe mais les enfants pourront le voir pendant la récréation. Chaque enseignant a prévu des cadeaux pour la classe et la mairie offre un père Noël en chocolat à chaque enfant. Le vendredi 22 décembre nous solliciterons les parents pour réaliser un goûter.

h) Le carnaval sera bien sûr organisé courant mars avec confection de crêpes. Nous essaierons de faire défiler les enfants dans la cour des CP.

i) Les 2 actions vis-à-vis des parents : participation des parents pour les jeux de société, la semaine des talents seront maintenues

j) En fin d'année scolaire, afin d'accueillir les nouveaux parents, des portes ouvertes seront encore organisées, il faudra voir si l'opération "grande lessive" sera concomitante ou pas de cet événement. Quelle que soit la manifestation organisée dans l'école, une demande doit être adressée au rectorat pour accord. Chaque membre de l'équipe éducative (parents et enseignants) doit être responsable de la sécurité en pratique, je me permets de vous rappeler que nous ne pouvons pas ce jour-là vous garantir que nous allons vérifier les sacs de toutes les personnes qui se présenteront. Comme aucune obligation ne pèse sur les enseignants pour participer à de telle manifestation en dehors du temps scolaire, nous arriverons si certains parents ou l'administration pensent que les conditions de sécurité ne sont pas remplies à annuler purement et simplement. Beaucoup de monde pour ces événements et au niveau de la sécurité tout ne peut être garanti, même la présence d'un policier municipal à l'entrée ne changerait rien.

k) L'après-midi récréatif en fin d'année avec jeux en bois et atelier maquillage a eu du succès auprès des enfants. Il sera donc reconduit et nous demanderons un certain nombre de parents pour nous aider à l'animer. Madame JOUSSE rappelle que les enseignants sont toujours les bienvenus à la fête des enfants.

2-b) Le règlement intérieur

Pas de changement cette année. Une petite précision néanmoins concernant la disposition prise l'an dernier. Nous continuons à affirmer qu'il n'est pas souhaitable que les enfants de PS qui ne mangent pas à la cantine soient ramenés l'après-midi à l'école. En pratique nous avons résolu le problème de la sécurité d'accès au dortoir en accueillant spécifiquement ces enfants dans la cour. Le règlement intérieur est donc reconduit.

3- VIE PARTENARIALE

3-a) Sécurité

En fin d'année dernière, l'alerte intrusion-évacuation a montré combien il était difficile pour les classes de maternelle de se rendre jusqu'à la halle des sports. Il a été convenu que dans ce cas nous irions à la salle J.Brel.

Un exercice d'alerte incendie a eu lieu le 10 octobre. Le 18 octobre, nous avons participé à un exercice d'intrusion confinement qui a montré que dans ce bâtiment l'alarme n'était pas assez puissante.

3-b) Les travaux

Nous vous confirmons que durant l'été aucune classe n'a été repeinte.

L'ensemble des vitres cassées a été changé pendant les vacances de Toussaint jusqu'aux prochains éclats (compte tenu du nombre important de portes fenêtres et des surfaces vitrées exposées aux coups de ballon, de pierres) sur des huisseries qui laissent passer les courants d'air

et l'eau). Ce changement de vitres n'a pas permis de surseoir à l'éclairage en permanence des deux salles de classe ce bâtiment.

Pour le chauffage, un enregistreur va être déposé dans la classe la plus froide du fond du 1er bâtiment : 21 voire 22 degrés le matin, 18 degrés l'après-midi au lever de la sieste des petits. Monsieur le Maire confirme qu'aucune solution efficace n'a encore été trouvée..

20h : avant de lever la séance, les dates des prochains conseil d'école sont indiquées : mardi 3 avril et jeudi 21 juin toujours 18h => 20h

Madame JOUSSE

Catherine DALLE